

Québec, le 12 juin 2003

Monsieur Gilles Bourgeois
Groupe-conseil Genivar
5355, boul. des Gradins
Québec (Québec) G2J 1C8

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers

Monsieur,

À la suite de l'audience publique sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements concernant :

▪ **la circulation routière**

Il est mentionné aux pages 16 et 17 du document « Réponse aux questions du MENV » (PR5.1) que l'apport extérieur de matériaux granulaires correspondrait à une augmentation de 700 voyages et que les 37 500 m³ d'enrochement seront redirigés dans les anciennes carrières publiques.

- Que signifie 700 voyages en terme de débit journalier et de pourcentage d'augmentation comparativement au débit actuel ?
- Combien de voyages sont prévus pour la disposition des enrochements des ouvrages temporaires (séparez les voyages en terme de route empruntée (route secondaire – route 391) ?

▪ **les retombées économiques**

- Quelle est la proportion des dépenses d'équipement effectuées au Québec ?
- En quoi consisterait exactement les tâches des employés requis à la centrale ?
- Quelle est la répartition détaillée du coût global du projet (coût de construction de la centrale, prolongement de la conduite, aménagement de la frayère, infrastructures routières, aménagement du site, inflation, intérêts, etc.) ?

Compte tenu de l'estimation des retombées économiques à 60 % dans la municipalité d'Angliers et dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (PR3)

- Est-ce que la Régionale a prévu un mécanisme d'évaluation des retombées économiques réelles ?

▪ **les rencontres avec les autochtones**

- Est-ce possible d'obtenir un résumé qui fait état des consultations avec les autochtones (dates précises et sujets traités) ?

▪ **le suivi**

En regard du programme de suivi de l'attrait visuel proposé à la page 116 de l'étude d'impact.

- Comment le promoteur entend-il concrétiser ce suivi de l'attrait visuel et quelles méthodes compte-t-il employer (PR3, p. 116) ?

▪ **la frayère à aménager**

En référence à votre réponse du 20 mai 2003 sur la frayère à aménager (document DQ1.1, p. 4).

- Est-ce que la frayère serait aménagée avant ou après le démantèlement des batardeaux avals ?
- Est-ce possible d'obtenir un schéma de la configuration et de l'emplacement des batardeaux avals ?

▪ **les débits évacués au barrage des Quinze**

- Quels sont les débits historiques du barrage des Quinze ?

▪ **l'utilisation de la centrale**

En regard de la production annuelle moyenne

- Quel est le facteur d'utilisation de la centrale ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 juin prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Ève Rochette
Coordonnatrice du secrétariat de la commission